



The Key Of Success

# EXCELLENT QUALITY

Audit –Formation-Consulting en Qualité

## GLOBALG.A.P. : GRASP- Version1.3 Edition 1.3-1-i MODALITES GENERALES ET POINTS DE CONTRÔLES

GLOBAL-GAP a publié une nouvelle version de **GRASP** V.1.3 Edition 1.3-1-i :

- **Valide** : A partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2020
- **Obligatoire** : A partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2020.

**Plusieurs changements** par rapport à la version précédente ont été introduits et **certaines règles** ont été **clarifiées**.

### I- CHANGEMENT DE METHODE DE COLLECTE DES PREUVES

**Nouveau**

#### **DES ENTRETIENS AVEC LES EMPLOYES** :

- C'est sur la base du concept de **classification des risques des pays** comme système central de l'application du GRASP.
- **Développement d'une méthodologie pour tous les entretiens** avec les employés menés dans le cadre des évaluations GRASP, y compris des **règles d'échantillonnage** et des **règles pour la durée minimale des entretiens** et de **l'examen des documents**.
- L'application de la classification des risques pays **nécessite la présence de salariés le jour de l'évaluation GRASP** dans les cas suivants:
  - (1) **Pays à haut risque**
  - (2) **Pays à risque moyen**
  - (3) **Pays à faible risque**: uniquement si les entretiens sont demandés par l'acheteur ou par le producteur

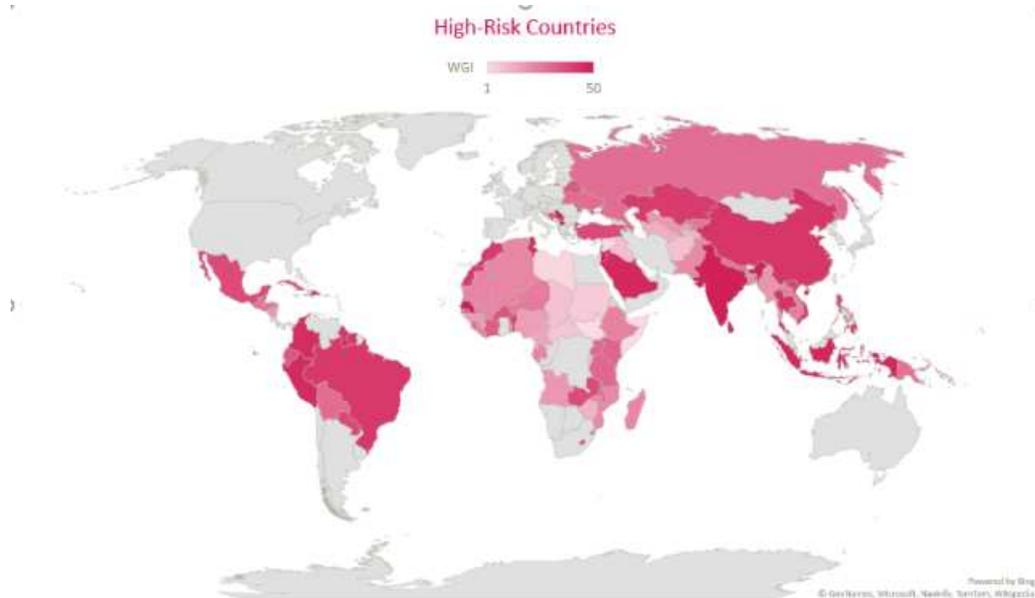


# EXCELLENT QUALITY

Audit –Formation-Consulting en Qualité

The Key Of Success

## ➤ PAYS A HAUT RISQUE :



**Le MAROC est classé dans les pays à haut risque**

## ➤ PAYS A RISQUE MOYEN:





# EXCELLENT QUALITY

Audit –Formation-Consulting en Qualité

The Key Of Success

## ➤ PAYS A FAIBLE RISQUE:



la liste des pays affectés aux trois catégories sera mise à jour chaque année, à la suite des périodes de révision de la Banque mondiale.



The Key Of Success

# EXCELLENT QUALITY

Audit –Formation-Consulting en Qualité

## II- RESUME DES CHANGEMENTS MODALITES GENERALES ET POINTS DE CONTROLES

Sujet	Ce qui est nouveau	Référence à la Norme	
		Modalités Générales	Checklist GRASP
<b>Sous -traitants</b>	Explications complémentaires sur les sous-traitants et leurs obligations	<b>Chapitre 5.2.1 :</b> Sous-traitants	
<b>Unités de Manipulation de Produits</b>	GRASP ne peut pas être appliqué uniquement aux unités de manutention ou uniquement à la production propre des groupements de producteurs.	<b>Chapitre 5.2.3 d :</b> Groupements de producteurs (Option2)	
<b>Option1 : Auto-évaluation</b>	Les auto-évaluations deviennent obligatoires pour l'option 1.	<b>Chapitre 5.1 :</b> Auto-évaluations	
<b>Membres du groupement dans GRASP</b>	Tous les membres du groupement, sans exception, doivent désormais être inclus dans les évaluations GRASP	<b>Chapitre 5.2.3 d,h :</b> Groupements de producteurs (Option2)	
<b>Option1 Multisite : Ajout de nouveaux sites</b>	Une nouvelle évaluation GRASP est requise lorsqu'un nouveau site est ajouté dans un multisite Option 1	<b>Chapitres 3.1 et 5.2.2 :</b> Option 1	
<b>Méthodes alternatives de représentation des salariés</b>	Les nouvelles règles de représentation des salariés permettent d'autres modes de mise en œuvre. Les entreprises de moins de 5 salariés appliquent également la règle.		<b>Point de Contrôle N°1 :</b> Représentant(s) des salariés
<b>Représentation des salariés au niveau des membres du groupement</b>	La représentation des salariés doit également être mise en œuvre dans les opérations des membres producteurs de moins de 5 salariés.		<b>Point de Contrôle N°1 :</b> Représentant(s) des salariés



# EXCELLENT QUALITY

Audit –Formation-Consulting en Qualité

The Key Of Success

Sujet	Ce qui est nouveau	Référence à la Norme	
		Modalités Générales	Checklist GRASP
<b>Option 1 sans QMS</b>	La représentation des salariés dans l'option 1 sans QMS est disponible pour les employés sur tous les sites.		<b><u>Point de Contrôle N°1</u></b> : Représentant(s) des salariés
<b>Contrats de travail</b>	Les conditions d'emploi doivent être fournies aux employés conformément à la législation nationale et / ou aux directives d'interprétation nationales (NIG), et des preuves de ces conditions d'emploi et de leur communication aux employés doivent être disponibles.		<b><u>Point de Contrôle N°5</u></b> : Contrats de travail
<b>Salaire Minimum</b>	La preuve des salaires doit être disponible, avec toute référence indiquant le respect de la législation nationale.		<b><u>Point de Contrôle N°7</u></b> : Salaires
<b>Méthodes de surveillance</b>	Explication des méthodes alternatives pour surveiller les heures de travail		<b><u>Point de Contrôle N°10</u></b> : Système d'Enregistrement du temps de travail <b><u>Point de Contrôle N°11</u></b> : Heures de travail et Pauses
<b>Mineurs dans la ferme</b>	Tous les enfants dans les locaux de la ferme (y compris ceux de la direction) doivent être inclus dans l'évaluation GRASP.		<b><u>Point de Contrôle N°8</u></b> : Non Emploi de personnes mineures <b><u>Point de Contrôle N°9</u></b> : Accès à la scolarité obligatoire

➤ REFERENCE DE NOTRE NEWSLETTER :

<https://www.globalgap.org/>